



Bruxelles, le 17 février 2010, 14h30

Etat des lieux concernant l'accident de Hal

Suite à la collision latérale survenue ce lundi matin à 8h30, les travaux de remise en service des voies se font progressivement en fonction de l'avancement de l'enquête du parquet.

Déroulement des travaux

Cette nuit, les voitures de train ayant subi peu de dégâts lors de l'accident ont pu être retirées de la voie. Depuis ce matin, les ouvriers d'Infrabel s'affairent à déplacer les caténaires afin de permettre la suite des travaux de relevage des voitures endommagées. Cette opération demandera environ 16h de travail aux équipes.

Il est prévu de commencer les travaux de relevage des premières voitures endommagées demain matin à 9h sous la surveillance du parquet, qui continue activement son enquête.

Selon les premières estimations, la circulation des trains pourrait être partiellement rétablie à partir de ce vendredi. Cette première prévision sera fortement tributaire de la durée de l'enquête sur le terrain et de l'ampleur des dégâts à l'infrastructure.

Après avoir dégagé les 6 voies, les services techniques devront s'assurer du bon état des infrastructures afin de pouvoir rétablir la circulation entre Bruxelles et Hal en toute sécurité. Ces étapes de remise en service demanderont selon toute vraisemblance au minimum trois jours de travail aux équipes sur place.

Perturbation du trafic ferroviaire

Le trafic entre Bruxelles et Mons, Bruxelles et Tournai, Hal et Malines, ainsi que le trafic de trains internationaux (Thalys et Eurostar) sont encore perturbés.

Un train par heure relie Bruxelles et Mons dans chaque sens ainsi que Bruxelles et Tournai par une voie secondaire.

Des navettes de bus se chargent actuellement de transporter les voyageurs entre Bruxelles-Midi et Hal. Les voyageurs peuvent consulter les site web : www.sncb.be et www.railtime.be pour plus d'informations sur leur train.



A propos d'Infrabel

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des sillons assurant le passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2008).

A propos de la SNCB

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs et de marchandises. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. La SNCB emploie quelque 21.000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2,2 milliards d'euros (chiffres 2008). Elle gère aussi ses participations dans des sociétés telles que Eurostar, Thalys, IFB ou TRW. La SNCB joue un rôle prépondérant dans le développement d'une mobilité durable en offrant un service qualitatif, fiable et en phase avec le marché.

Contact Presse

Porte-parole SNCB : Anne Woygnet
Gsm : 0475/499 293
E-mail : anne.woygnet@sncb.be

Porte-parole Infrabel: Fanny Charpentier/ Corine Athas
Gsm: +32 (0)499 590 355
E-Mail: fanny.charpentier@infrabel.be – corine.athas@infrabel.be
www.infrabel.be
Adresse: Rue Bara, 110 – 1070 Bruxelles
